

944^e SÉANCE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 14 février 2023 à 19 h 30 dans la salle des délibérations du conseil à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères et
messieurs les conseillers

Réal Dubé
Martin Filion
Catherine Blouin
Sonia Leblanc
Pierluc Brousseau

Sous la présidence de
monsieur le maire

René Dubé

Absence

Amélie Sauvé

Sont également présents à cette séance messieurs Daniel Cliche, directeur général, et Pierre Deslauriers, trésorier et greffier.

Les membres du conseil présents, formant quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2023-02-14-01 ORDRE DU JOUR ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

– DE MODIFIER l'ordre du jour de la façon suivante :

À la section VIII. Divers, ajouter le point suivant :

1. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) – Volet 1 « Projets de bâtiments de base à vocation municipale ou communautaire » – Demande d'aide financière – Autorisation et signataire

– ET QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que modifié tout en retenant le privilège de garder le « divers » ouvert.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-02-14-02 PROCÈS-VERBAL DE LA 943^E SÉANCE ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Martin Fillion

- QUE le procès-verbal de la 943^e séance soit approuvé à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-02-14-03
COMPTES PAYÉS ET À PAYER
ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Fillion

APPUYÉ par la conseillère Catherine Blouin

- QUE les comptes payés, prélèvements et dépôts directs de janvier 2023, qui s'élèvent à 385 323,13 \$, soient adoptés;
- QUE les comptes à payer au 31 décembre 2022, qui s'élèvent à 76 037,41 \$, soient adoptés
- QUE les comptes à payer au 31 janvier 2023, qui s'élèvent à 73 776,43 \$, soient adoptés;
- ET QUE les salaires, avantages et charges sociales payés aux employés municipaux, pour le mois de janvier 2023, qui s'élèvent à 201 492,15 \$, soient adoptés.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-02-14-04
RÈGLEMENT NUMÉRO 386-2023 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE
ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QU'un avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 386-2023 a été donné par le conseiller Réal Dubé à la séance ordinaire du conseil tenue le 17 janvier 2023 (résolution numéro 2023-01-17-06);

ATTENDU QUE le projet de règlement a également été déposé lors de la séance ordinaire du conseil du 17 janvier 2023 (résolution numéro 2023-01-17-07);

ATTENDU QUE des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public par une publication sur le site Internet de la Ville;

ATTENDU la mention faite par monsieur le maire avant l'adoption du règlement, à savoir qu'il n'y a eu aucun changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, en respect des dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- ET QUE le Règlement numéro 386-2023 sur la gestion contractuelle soit adopté à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-02-14-05

RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE – DÉPÔT

Conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le rapport annuel sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle est déposé.

2023-02-14-06

**COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTABLISSEMENT DES PRIORITÉS LOCALES**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami doit signifier à la Sûreté du Québec les priorités qu'elle souhaite établir pour son territoire concernant la sécurité publique, et ce, pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par la conseillère Catherine Blouin

- D'ÉTABLIR, pour la Ville de Matagami, les priorités locales suivantes, pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 :
 - 1) sécuriser le réseau routier, notamment pour la vitesse en zones résidentielle et scolaire, le respect des passages et traverses piétonniers et le contrôle de la circulation de véhicule lourd en zone interdite;
 - 2) œuvrer activement et de façon préventive sur le plan sociocommunautaire;
 - 3) œuvrer auprès des clientèles cibles, soit la jeunesse et les aînés.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-02-14-07
MONSIEUR MICHAËL DION
POSTE DE JOURNALIER-OPÉRATEUR
DÉMISSION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le 10 février 2023, monsieur Michaël Dion, journalier-opérateur, a remis sa démission;

ATTENDU QUE monsieur Dion a spécifié que son dernier jour de travail serait le 24 février 2023;

ATTENDU QUE celui-ci était en poste à la Ville de Matagami depuis le 13 avril 2022.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- D'ACCEPTER la démission de monsieur Michaël Dion, journalier-opérateur, et ce, en date du 24 février 2023;
- DE LE REMERCIER pour le travail accompli au sein des Travaux publics de la Ville de Matagami;
- ET DE LUI SOUHAITER la meilleure des chances pour ses projets.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-02-14-08
MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION
PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX
(PRABAM) – REDDITION DE COMPTES FINALE
RÉALISATION DES TRAVAUX – APPROBATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a pris connaissance du guide du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide s'appliquant à elle afin de recevoir la contribution financière de 104 160 \$ qui lui a été confirmée dans le cadre du PRABAM;

ATTENDU QUE la Ville avait décidé d'utiliser la contribution financière pour réaliser des travaux de rénovation intérieure de l'hôtel de ville, ces travaux étant identifiés comme admissibles dans le cadre de ce programme;

ATTENDU QUE la Ville est allée en appel d'offres public afin de réaliser lesdits travaux;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés durant l'année 2022 et que ceux-ci sont complétés.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- QUE le conseil municipal, dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM), entérine le contenu du document relatif à la reddition de comptes finale et confirme la réalisation des travaux visés par ladite reddition (dossier numéro 3010922);
- QUE la Ville de Matagami s'engage à respecter les modalités du guide du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) qui s'appliquent à elle;
- QUE la Ville de Matagami s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Québec, de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires, de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligeant découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);
- ET QUE la Ville de Matagami atteste par la présente résolution que la reddition de comptes finale, qui totalise le montant attribué à la Ville dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM), comporte des coûts réalisés véridiques pour des travaux reconnus admissibles par le programme.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-02-14-09

TERRAIN DE JEUX

FORMULE DE TARIFICATION

ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE pour une onzième (11^e) année consécutive, le terrain de jeux a été concluant avec l'option d'un tarif à la semaine et de différentes haltes lors de la période estivale 2022;

ATTENDU QUE les objectifs fixés du terrain de jeux sont de susciter l'intérêt des enfants, de présenter une animation variée et dynamique, de les amuser et de faire en sorte que ceux-ci se souviennent de leur été;

ATTENDU QUE le terrain de jeux se doit d’être un milieu privilégié de participation où les enfants pourront découvrir une vie de groupe adaptée à leurs besoins, où ils pourront s’enrichir et se divertir, le tout en assurant une qualité accrue et une diversité de sorties, d’activités et d’animation quotidienne, et ce, dans un cadre sécuritaire.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Catherine Blouin

APPUYÉE par la conseillère Sonia Leblanc

- D’AUTORISER la tenue du terrain de jeux, à temps partiel et à temps plein, du 4 juillet au 12 août 2023, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h, pour les enfants de Matagami âgés de 4 à 12 ans, la maternelle devant être complétée pour les enfants de 4 ans;
- D’AUTORISER les haltes « Entre-jeux », à temps partiel et à temps plein, du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 8 h 30, de 11 h 30 à 13 h et de 16 h à 17 h, pour la saison estivale 2022, conditionnelles à l’inscription d’un minimum de cinq (5) enfants;
- QUE la tenue du terrain de jeux soit conditionnelle à l’inscription d’un minimum de cinq (5) enfants pour l’offre à temps partiel;
- D’AUTORISER, pour l’année 2023, une majoration des tarifs de trois pour cent (3 %), avec arrondissement, fixant ceux-ci à :

Temps partiel du lundi au vendredi de 13 h à 16 h		Temps plein du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h à 16 h	
93 \$/enfant/6 semaines		258 \$/enfant/6 semaines	
124 \$/2 enfants/6 semaines		427 \$/2 enfants/6 semaines	
155 \$/3 enfants et +/6 semaines		515 \$/3 enfants et +/6 semaines	
26 \$/enfant/semaine		52 \$/enfant/semaine	
46 \$/2 enfants/semaine		93 \$/2 enfants/semaine	
62 \$/3 enfants et +/semaine		124 \$/3 enfants et +/semaine	

Haltes « Entre-jeux »		
du lundi au vendredi Périodes : de 7 h 30 à 8 h 30 de 11 h 30 à 13 h de 16 h à 17 h	<u>Temps partiel</u>	<u>Temps plein</u>
	1 période (16 h à 17 h seulement) 11 \$/enfant/semaine	3 périodes 21 \$/enfant/semaine
Les enfants doivent apporter leur repas.		

- QUE les frais sont payables lors de l’inscription en offrant la possibilité de deux (2) versements, lorsque le montant total est supérieur à 200 \$;

- ET QUE la Ville de Matagami se réserve le droit de modifier cette offre de services dans l'éventualité d'un manque d'inscriptions ou d'un manque de ressources humaines pour assurer ledit service.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-02-14-10

LOISIR SPORT BAIE-JAMES

PROGRAMME CAMPS DE VACANCES – TERRAIN DE JEUX

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION ET SIGNATAIRE

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Catherine Blouin

APPUYÉE par le conseiller Pierluc Brousseau

- D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de Loisir Sport Baie-James pour la tenue d'activités dans le cadre des terrains de jeux pour la saison estivale 2023;
- ET D'AUTORISER monsieur Étienne Gravel, directeur des loisirs, à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, le formulaire de demande et toute entente à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-02-14-11

LOISIR SPORT BAIE-JAMES

PROGRAMME ACCOMPAGNEMENT POUR PERSONNES HANDICAPÉES

TERRAIN DE JEUX – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

AUTORISATION ET SIGNATAIRE

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Fillion

APPUYÉ par la conseillère Catherine Blouin

- D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de Loisir Sport Baie-James dans le cadre du programme Camps de vacances, volet Accompagnement pour personnes handicapées, pour la saison estivale 2023;
- ET D'AUTORISER monsieur Étienne Gravel, directeur des loisirs, à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, le formulaire de demande et toute entente à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-02-14-12

**MOUVEMENT SANTÉ MENTALE QUÉBEC – JOURNÉE NATIONALE DE
PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE – PROCLAMATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le 31 mars 2022, les élus de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*;

ATTENDU QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « CRÉER DES LIENS et être bien entourés »;

ATTENDU QUE, dans le cadre cette campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année;

ATTENDU QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

ATTENDU QU'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyens.

EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE
MATAGAMI

- PROCLAME le 13 mars la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*;
- ET INVITE tous les citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de Matagami à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « CRÉER DES LIENS et être bien entourés ».

2023-02-14-13

**PERMIS D'AFFAIRES « JULIE DAVIO COIFFURE »
MADAME JULIE DAVIAULT**

Dépôt pour information.

2023-02-14-14

**NOMINATION DES MAIRES SUPPLÉANTS
ANNÉE 2023**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- QUE la liste des maires suppléants pour l'année 2023 soit établie comme suit :

Janvier, février, mars
monsieur Réal Dubé

Avril, mai, juin
monsieur Martin Fillion

Juillet, août, septembre
madame Catherine Blouin

Octobre, novembre, décembre
madame Amélie Sauvé

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-02-14-15
CORRESPONDANCE

1. AUTRES

- a) *Chaire en aménagement forestier durable et Coopérative de solidarité en recherche et développement forestier de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec*
- i) Rapports annuels 2021-2022

2023-02-14-16
CHEFS DE SERVICE
RAPPORT MENSUEL – JANVIER 2023

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Catherine Blouin

APPUYÉE par le conseiller Martin Fillion

- D'APPROUVER le rapport mensuel de janvier 2023 du directeur des Services techniques, monsieur Marco Bédard, tel que lu et déposé à la séance;
- D'APPROUVER le rapport mensuel de janvier 2023 du directeur du Service des loisirs, monsieur Étienne Gravel, tel que lu et déposé à la séance;
- D'APPROUVER le rapport mensuel de janvier 2023 du directeur du Service de développement économique, monsieur Daniel Cliche, tel que lu et déposé à la séance;
- ET D'APPROUVER le rapport mensuel de janvier 2023 du directeur du Service des incendies, monsieur Claude Roy, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-02-14-17

**MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION
PROGRAMME D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION
D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (PRACIM)
VOLET 1 « PROJETS DE BÂTIMENTS DE BASE À VOCATION
MUNICIPALE OU COMMUNAUTAIRE »
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION ET SIGNATAIRE**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE les membres du conseil de la Ville de Matagami ont pris connaissance du Guide du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM), volet 1 : Projets de bâtiments de base à vocation municipale ou communautaire.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Réal Dubé

- QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière, dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM), volet 1 : Projets de bâtiments de base à vocation municipale ou communautaire;
- QUE la Ville de Matagami a pris connaissance du guide du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;
- QUE la Ville de Matagami s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné;
- ET QUE la Ville de Matagami confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-02-14-18

PÉRIODE DE QUESTIONS

Deux (2) personnes sont présentes et une période de questions est tenue à leur intention.

De plus, la Ville de Matagami invite la population, en amont de chaque séance du conseil, à transmettre également leurs questions par courrier électronique. Pour la séance du mois de février, aucune question n'a été reçue par courriel.

2023-02-14-19
LEVÉE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE l'ordre du jour est maintenant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par la conseillère Catherine Blouin

– DE LEVER la séance à 19 h 47.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

René Dubé

RENÉ DUBÉ
MAIRE

Pierre Deslauriers

PIERRE DESLAURIERS, OMA
GREFFIER

